Image not found or type unknown

Mise sous tutelle par le fils

Par **nadegefred**, le **30/06/2015** à **18:30**

Bonjour,
je suis aide à domicile chez un couple de personnes âgées. Le mari est en convalescence dans une maison de retraite car il s'est fait une fracture au niveau du pubis. Il a toute sa tête et son épouse aussi, pas de problème. Leur fils ne veut pas que son père sorte de la maison de retraite par vengeance familiale bref.
Il souhaite mettre son père sous tutelle.
Que faut il faire pour contrer cette demande ?

Je vous remercie de votre réponse, car ce pauvre couple est à bout.

Merci

Par **serge74**, le **30/06/2015** à **19:48**

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2094.xhtml
la demande doit donc être accompagnée de certains documents, qui ne seront pas possible d'obtenir si le père a toute sa tête.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés